

Réf: Dossier 447361

Avis de constitution

SOCIETE « MOGOBA TAMA EXPRESS »

Siège Abidjan Anyama, Quartier Perception, 01 BP
11915 ABIDJAN 01, Lot 1172, Ilot 86, Lot 1172, Ilot 86

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/09/2025, et enregistrés au CEPICI le 17/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MOGOBA TAMA EXPRESS »

Objet : Import-Export, Commerce Général, Livraison, Transport, Logistique, Fournitures et Équipements.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Vingt Milles (20,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan Anyama, Quartier Perception, 01 BP
11915 ABIDJAN 01, Lot 1172, Ilot 86, Lot 1172, Ilot 86

Dirigeant(s) M CAMARA HAMIDOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-05786 du 25/11/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°73056/GTCA/RC/2025 du 25/11/2025

